

INTRODUCTION

CENSURE ET SENS COMMUN PROFESSIONNEL

La censure présente dans notre culture démocratique un visage inquiétant, celui de l'autorité dans ce qu'elle peut avoir de plus arbitraire et de plus oppressif – le visage répugnant de « Cette chienne au front bas qui suit tous les pouvoirs », avec son « haleine immonde » et ses « ongles noirs », selon le portrait qu'en traçait Victor Hugo dans *Les Chants du crépuscule*.¹ Explicite, cette censure-là relève d'un dispositif juridique de répression dont les verdicts peuvent tomber en droit comme en fait sur ceux qui, écrivains, artistes, cinéastes, intellectuels ou journalistes, sortent du cadre de ce qu'il est admis de dire ou de donner à voir dans un état de société donné. Cette censure-là dit son nom et marche à visage découvert, qu'elle procède par sanction rétrospective d'un écrit ou d'une œuvre ou par interdiction s'exerçant par anticipation, en un contexte donné – par exemple en temps de guerre –, sur la diffusion de telles informations ou de telles images. Dans le premier cas, quelque chose a été dit ou montré dont on réprime les responsables et qu'on supprime de l'espace public (tel roman est retiré des librairies, tel film interdit d'écran, telle œuvre soustraite à l'exposition). Dans le second, quelque chose ne peut pas être dit ou montré à quoi l'on barre l'accès à l'espace public, quitte à préciser que le discours ou les images diffusés sont passés par le crible d'un contrôle à la source.

C'est bien moins sur cette censure explicite qu'il va s'agir d'attirer l'attention dans les pages qui suivent que sur une autre censure, implicite celle-ci, invisible et dépendant, dans une large mesure, du consentement spontané dont ceux qui la subissent et/ou qui la produisent témoignent à son endroit. Afin de mieux cerner ce qu'il convient d'entendre par là et qui ne se laisse pas désigner spontanément, on commencera par avancer trois propositions théoriques illustrées par quelques cas de figure journalistiques, quand bien même ces propositions vaudraient-elles aussi bien, moyennant spécification, dans le registre littéraire ou artistique, et plus largement pour l'ensemble du discours social, c'est-à-dire pour tout ce qui se dit et s'écrit dans un état donné du monde social, selon la définition proposée par Marc Angenot.²

Première de ces propositions : Roland Barthes soutenait, en gros, que *la censure c'est moins l'interdiction de dire que l'obligation de dire*. Cette obligation de dire signifie d'abord que la censure n'a pas besoin de s'exercer comme acte de sanction pour être efficace. Entendons par là qu'un dispositif de censure n'est pas efficace

¹ Victor Hugo, « À Alphonse Rabbe », *Les Chants du crépuscule* (1835), dans *Œuvres poétiques*, éd. P. Albouy, tome I, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1964, p. 867.

² Marc Angenot, 1889. *Un état du discours social*, Québec, Editions du Préambule, coll. « L'Univers des discours », 1989, p. 13.

seulement lorsqu'il condamne, lorsqu'il réprime, lorsqu'il supprime un film de l'affiche, un journal des kiosques ou un livre d'une librairie : la censure tient son pouvoir d'exister comme menace pesant en permanence à l'horizon du discours. Dans un régime fortement autoritaire, où la censure est tyrannique, qu'elle soit religieuse ou politique et souvent les deux ensemble, chaque auteur qui prend la plume, chaque artiste qui prend le pinceau, chaque journaliste qui prend le micro contrôle lui-même son propre discours. Sans qu'elle ait à s'exercer, la censure est déjà effective. La crainte de tomber sous le coup de la loi (écrite) ou de la répression (arbitraire) fait que le locuteur s'interdit lui-même de dire des choses, c'est-à-dire s'oblige à dire, par défaut, des choses qui ne sont pas nécessairement celles qu'il aurait dites si cette censure n'existait pas, ne serait-ce que comme menace virtuelle. Plus largement, Barthes voulait attirer l'attention sur le fait que la vraie censure du discours, même en régime démocratique, est celle qui porte le locuteur à tenir le propos qu'on attend de lui, à se soumettre à une attente normative qui prendra la forme, dans le texte, d'idées reçues, de pensées banalisées, de formules toutes faites qui seront comme l'expression de la soumission du discours à l'ordre dominant ou du souci de celui qui le tient de se mettre au diapason de la parole autorisée et, qu'il en soit conscient ou non, au service de la domination que cette parole exerce.

Cette soumission à un horizon d'attente normative, portant à parler en un certain sens plus qu'à s'interdire de parler, n'est pas une sorte de servitude diffuse, elle n'est pas non plus l'expression d'une crainte abstraite à l'égard du pouvoir ni d'une propension spontanée au conformisme des opinions qui, comme le bon sens pour Descartes, serait la chose du monde la mieux partagée. Elle dépend du rapport de connivence implicite, de collusion préreflexive que tout agent social entretient avec son champ d'appartenance et d'action. Pierre Bourdieu soutenait, en ce sens, que « toute expression est un ajustement entre un *intérêt expressif* et une *censure* constituée par la structure du champ dans lequel s'offre cette expression, et cet ajustement est le produit d'un travail d'euphémisation pouvant aller jusqu'au silence, limite du discours censuré³ ». Une vision libertaire, naïve, serait d'imaginer un monde où la parole serait entièrement libre, où les actes seraient toujours liés à une sorte de spontanéité irrépressible. Cette vision est naïve en effet : toute situation prescrit des limites, toute situation de parole met en présence des interlocuteurs socialement définis et impose donc des normes et des formes au discours qu'ils échangeront – autrement dit « une formation de compromis », « combinaison de ce qui était à dire, qui prétendait à être dit, et de ce qui pouvait être dit étant donné la structure constitutive d'un certain champ.⁴ » Comprendons que toute expression, qu'elle soit écrite ou orale, sinon même gestuelle ou corporelle, parce qu'elle est le fait d'un agent appartenant à un univers social donné – qu'il s'agisse, entre autres exemples, du champ universitaire, du champ littéraire ou du champ journalistique –, est modelée par la structure de ce champ,

³ Pierre Bourdieu, « La censure », dans *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, coll. « Le Sens commun », 1980, p. 138.

⁴ *Loc. cit.* L'idée en sera prolongée et étoffée dans « Censure et mise en forme », publié d'abord dans *Ce que parler veut dire* en 1982, puis repris dans *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2001, pp. 343-343.

façonnée par les formes autant que par les contenus qu'il impose au discours.⁵ Comprendons aussi que cette « censure structurale », pour reprendre une autre formule de Bourdieu, « régit l'expression en régissant à la fois l'accès à l'expression et la forme de l'expression⁶ », autrement dit qu'elle gouverne non seulement les formes à mettre pour s'exprimer conformément aux prescriptions implicites du champ concerné, mais qu'elle accrédite (ou non) à s'exprimer selon ces formes prescrites et procure les gratifications ou sanctions spécifiques qui se trouvent associées à ces formes selon le degré de maîtrise ou de pertinence dont l'agent fait montre à les manier (intégration, reconnaissance et consécration ; barrage, marginalisation ou exclusion ; progression, maintenance ou encore rétrogradation de statut dans l'espace des positions constitutives du marché expressif en question).

Être journaliste, ainsi, ce n'est pas écrire dans les journaux, pas même détenir une carte de journaliste certifiant qu'on en retire la majeure partie de ses revenus, c'est avoir intériorisé comme une seconde nature un certain nombre de normes d'écriture mais aussi de comportements et, en amont, une certaine vision du monde, c'est-à-dire un certain nombre de catégories d'entendement, d'appréciation et de perception du monde. Au plus général, ces catégories porteront à une conception purement événementielle du monde, c'est-à-dire à n'en retenir que ce qui est susceptible d'être événementialisé et de passer au crible des genres et rubriques journalistiques. Par conséquent, la vision journalistique – comme toute vision – est d'office censurante et autocensurée en ce qu'elle exclut autant qu'elle retient, en ce qu'elle exclut même bien plus qu'elle ne retient et en ce qu'elle est d'autant plus portée, en ce qui la concerne, à retenir tel fait ou telle manifestation que ceux-ci répondent ou se prêtent au moule de l'événementiel, forme neutre de ce qui, à un autre degré, constitue ce qu'il est convenu d'appeler le sensationnel.

De façon plus précise, ces catégories de l'entendement journalistique ne sont pas stables, définitives : elle évoluent, le plus souvent en se radicalisant, à la faveur des transformations du champ journalistique général (comme des champs qui lui sont contigus, sinon connexes, et qu'il détermine en retour⁷). Ainsi, pour s'en tenir au phénomène le plus visible, la pression de l'Audimat, l'hégémonie de la télévision, la montée en puissance des stations d'information en continu et l'emprise croissante des

⁵ Les champs littéraire, universitaire et journalistique, producteurs de biens symboliques sous la forme de leçons, de textes ou d'articles, peuvent à certains égards passer pour particulièrement soumis à cette régulation des stratégies expressives. Mais ce ne sont là que des exemples parmi les plus significatifs – et acceptés comme tels – d'espaces sociaux prescrivant fortement une mise en forme du discours. Tout univers social est en effet justiciable d'une telle observation, à des degrés plus ou moins grands d'évidence ou de reconnaissance, depuis le champ juridique où régularités et ritualités sont explicitement généralisées jusqu'aux sphères apparemment libertaires des bandes de jeunes, comités de quartier, clubs sportifs et autres « groupes primaires », en passant par la famille, haut lieu de définition et d'inculcation des normes expressives et comportementales.

⁶ P. Bourdieu, « Censure et mise en forme », dans *Langage et pouvoir symbolique*, éd. citée, p. 343.

⁷ Que l'on songe par exemple au champ intellectuel, dans lequel il a fait surgir, principalement en France, sous l'appellation de « nouveaux philosophes » une variété nombreuse – et dont les agents sont quasiment interchangeables – de *nouveaux idéologues*, doxographes ne passant pour philosophes qu'aux yeux de ceux qui ne le sont pas, experts du paraître et de l'incantation prophétique,

médias électroniques, qui sont au principe d'une accélération constante de la rotation des nouvelles, imposent aujourd'hui au journaliste un impératif toujours plus pressant de rapidité et de concision, qui se marque, au journal télévisé ou en radio, par une réduction du temps d'antenne imparti à chaque nouvelle ou, dans la presse écrite, à la réduction générale des formats des journaux et de la taille des articles. Cette réduction n'est pas sans effet sur les formes et sur les contenus discursifs appelés à se couler dans le moule journalistique. D'un côté, on voit bien que les acteurs politiques ou sociaux, qui doivent de plus en plus aux médias leur existence et leur poids d'autorité dans l'espace public, sont portés à conformer leur discours à la fois aux attentes des journalistes et au formatage que les médias imposent : de là, le règne des « petites phrases » et la réduction du discours politique à un ensemble de slogans sommaires, destinés autant à frapper l'opinion qu'à s'adapter au rythme, à la temporalité et à l'espace propres du journalisme contemporain.

Mais l'exigence de rapidité et de concision n'est pas non plus sans conséquence, d'un autre côté, sur les contenus du discours, qu'il s'agisse du discours des journalistes ou du discours fait pour être relayé par les journalistes. Noam Chomsky⁸ – et dans le même esprit, sur d'autres exemples, Serge Halimi – ont fait remarquer que s'il s'agit de faire passer l'idée que Kadhafi est un terroriste, quelques secondes suffisent : cette proposition, simpliste, sommaire, est déjà inscrite, en tant que poncif, dans un tel système de redondance qu'elle s'adapte parfaitement à l'impératif d'urgence et de rapidité qui gouverne le discours médiatique. Par contre, s'il s'agit d'expliquer, dit-il, que si l'on appliquait la jurisprudence de Nuremberg, tous les présidents des États-Unis depuis Roosevelt seraient passibles d'être traînés devant les tribunaux pour crime contre l'humanité, il faudrait beaucoup de temps, de travail d'argumentation, d'exemples – ce temps, précisément, que les médias modernes sont de moins en moins disposés à dépenser compte tenu des contraintes dans lesquelles ils sont pris.

Autrement dit, l'accélération et la segmentation du rythme journalistique, tel

attachés pour la plupart à la confirmation, d'allure faussement paradoxale, au mieux de l'air du temps, au pire des normes les plus réactionnaires. Phénomène très français en effet, et que l'on peut en partie attribuer à la double concentration à Paris d'une population nombreuse de prétendants à la carrière intellectuelle en âpre compétition les uns avec les autres et d'appareils de production éditoriale ou médiatique, se relayant dans la célébration réciproque, les uns trouvant dans ces appareils le moyen de gagner une notoriété rapide (et maintenue dans la durée), qu'ils n'ont pas pu ou ne sauraient obtenir dans le champ proprement philosophique (ou sociologique) dont ils se réclament, les autres trouvant dans les plus arrivistes de ces prétendants autant d'agents empressés de servir de caution ou d'alibi au sein de la machine médiatique. Un tel cercle vicieux ne contribue pas peu, semble-t-il, à la multiplication de ces spécialistes de la vertu exhibée qu'il est convenu d'appeler « intellectuels médiatiques » (c'est-à-dire des intellectuels-pour-et-par-les-médias). On observera que ceux qui s'instituèrent par un coup de force éditorial et médiatique « nouveaux philosophes » – sur le mode et sous la modalité publicitaires du « nouveau » – apparaissent désormais dans les médias comme « philosophes » tout court. La disparition des Sartre, Foucault, Deleuze, Bourdieu, intellectuels engagés à partir d'une compétence effectivement acquise et reconnue dans leurs champs respectifs d'appartenance (même et surtout si elle y fut débattue), semble avoir laissé le champ libre, hélas, à ces professionnels du faire-semblant et à l'esprit de conformisme qu'ils répandent sous l'espèce de la rupture avec les idées reçues.

⁸ Dans une intervention recueillie dans le film de Pierre Carles, *Enfin pris ?* (2002).

qu'il est défini par les contraintes médiatiques, est favorable au stéréotype, au cliché, à la pensée conforme, et défavorable à l'expression de pensées complexes et *a fortiori* hétérodoxes. La structure du champ journalistique exerce donc, pour résumer, une triple contrainte, qui est de fait une triple censure : contrainte proprement structurale de l'événementialité comme catégorie discriminante, en tant qu'elle porte à évacuer du champ de la représentation et de la relation toute donnée du monde échappant à l'événementiel au profit d'une sur-représentation saturante de tout ce qui, au contraire, en relève ou s'y adapte ; contrainte formelle du formatage médiatique (faire bref et rapide pour répondre aux attentes des médias) ; contrainte sémantique, portant à la simplification, au stéréotype et à la redondance, c'est-à-dire à la conformité avec l'ordre de ce qui, à force d'être répété dans le discours social, prend *de facto* le statut d'une vérité reçue.

Arrivé à ce point, c'est à un écrivain qu'on empruntera une troisième et dernière proposition théorique – en l'occurrence à Bernard Noël, auteur d'un roman, *Le Château de Cène*, paru en 1971 chez Jean-Jacques Pauvert et frappé d'interdiction pour outrage au mœurs par la censure de Pompidou. En le republiant quatre ans plus tard, Bernard Noël l'augmentait d'un bref essai sous le titre « L'outrage aux mots », dans lequel, à la faveur d'une réflexion sur le régime de sens imposé par le pouvoir bourgeois, il forgeait un utile néologisme :

La censure bâillonne, elle réduit au silence, mais elle ne violente pas la langue. Seul l'abus de langage la violente en la dénaturant. Le pouvoir bourgeois fonde son libéralisme sur l'absence de censure mais il a constamment recours à l'abus de langage. Sa tolérance est le masque d'une violence autrement oppressive et efficace. L'abus de langage a un double effet : il sauve l'apparence, et même en renforce le paraître, et il déplace si loin le lieu de la censure qu'on ne l'aperçoit plus. Autrement dit, par l'abus de langage, le pouvoir bourgeois se fait passer pour ce qu'il n'est pas : un pouvoir non contraignant, un pouvoir « humain, et son discours officiel, qui étalonne la valeur des mots, les vide en fait de sens – d'où une inflation verbale, qui ruine la communication à l'intérieur de la collectivité, et par-là même la censure. Peut-être, pour exprimer ce second effet, faudrait-il créer le mot SENSURE, qui par rapport à l'autre indiquerait la privation de sens et non la privation de parole. La privation de sens est la forme la plus subtile du lavage de cerveau, car elle s'opère à l'insu de sa victime. Et le culte de l'information raffine encore cette privation en ayant l'air de nous gaver de savoir. Ce processus fait partie de la paupérisation actuelle – une forme de paupérisation elle aussi très subtile puisqu'elle consiste à donner une aisance qu'elle supprime en créant sans cesse des besoins qui maintiennent l'aliénation, mais en lui ôtant son caractère douloureux.⁹

Que veut dire l'auteur censuré du *Château de Cène* ? Trois choses, qui recourent les thèses précédemment avancées. Premièrement, que la censure, en régime démocratique et libéral, tend de moins en moins à s'exercer comme répression du discours, comme silence imposé à la parole, mais plutôt et de plus en plus comme répression du sens, c'est-à-dire comme réduction de la parole à la reproduction d'une pensée conforme à l'ordre dominant. Deuxièmement, que cette censure du sens passe en particulier par l'imposition de stéréotypes, de clichés, de formules routinisées, traduisant un prêt-à-penser qui confirme – dans les deux sens du terme – le poids de cet

⁹ Bernard Noël, *Le Château de Cène*, Paris, Gallimard, coll. « L'imaginaire », 1992, pp. 157-158.

ordre dominant. Enfin, et c'est là sans doute le plus important, que cette censure du sens prend effet à l'insu de celui qui en est la victime autant que le vecteur, autrement dit que cette « censure » relève d'une violence proprement symbolique, par laquelle le sujet qui en est la victime consent, sans le savoir, à la répression dont il fait l'objet.

Les exemples de ces « abus de langage » dont parle Bernard Noël ne manqueront pas dans les corpus examinés par les quinze auteurs du présent recueil. Immense était l'univers des prospections possibles ; il se confond, en vérité, avec l'ensemble du discours social, nous l'avons dit déjà. S'il se trouve réduit pour l'essentiel, dans les pages qui suivent, à la sphère du discours médiatique, au prix d'un apparent renoncement à la généralité de la problématique en question, c'est que les médias constituent, dans nos sociétés démocratiques avancées, la plaque tournante, le lieu de formulation, sinon de formation, de cette vaste parole collective, mais ordonnée à des rapports de force inégaux, au travers de laquelle ces sociétés s'expriment et par l'intermédiaire de laquelle, à maints égards, celles-ci s'inscrivent et se maintiennent dans les esprits – pour le meilleur comme pour le pire, au profit comme aux dépens du plus grand nombre, par une répartition plus ou moins équitable entre le dicible et le non dicible, entre ce qui peut se dire et ce qui doit être tu, entre parole de pouvoir, parole hors pouvoir et parole de contre-pouvoir.

Sous cet aspect, le discours de presse n'est pas une variété parmi d'autres du discours social, mais plutôt la forme la plus saillante de ce discours ou, pour mieux dire encore, la forme par laquelle ce discours se constitue en objet dans le monde social et s'impose à celui-ci à travers l'image évidemment construite et nécessairement réductrice qu'il en offre. Patrick Charaudeau a très justement défini le discours de l'information comme la « construction du miroir social ¹⁰ ». C'est dire, à le suivre, que l'information n'est pas un donné que les journalistes n'auraient qu'à capter : entre l'événement et sa relation interviennent toute une série d'opérations, de mise en forme et aux normes du média, auxquelles s'ajoutent, dans le chef des agents présidant à ces opérations, des schèmes de perception particuliers allant jusqu'à discriminer, en amont, l'événement qui se trouvera « rapporté » (tout ce qui « arrive », comme on dit, ne fait pas événement aux yeux du journaliste ¹¹). C'est dire également qu'en fait de miroir, celui que l'information tend au monde social est à bien des égards particulièrement déformant. C'est dire enfin, à se déplacer vers le terrain d'une sociologie des pratiques professionnelles, que le champ journalistique, s'il est un champ comme d'autres, n'est pas un champ comme les autres. Si l'une de ses propriétés est d'être faiblement autonome du fait qu'il est placé sous la forte dépendance des pouvoirs non seulement politique mais aussi et surtout économique, une autre de ses propriétés, qui est au principe de son pouvoir d'emprise sur les autres champs sociaux, est d'être l'instance d'une production de discours au sujet de l'ensemble de ces autres champs. La littéra-

¹⁰ Patrick Charaudeau, *Le Discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris, Nathan/INA, 1997.

¹¹ On pourrait sous cet égard, en parodiant Wittgenstein, définir le journaliste comme cette conscience pour laquelle le monde est l'ensemble des choses qui « arrivent » et vivant dans l'illusion, entretenue auprès des lecteurs, de sa capacité à les capter toutes et en toute neutralité. Conscience faite profession, c'est-à-dire faite aussi profession de foi.

ture, les arts, la politique, la magistrature, l'université, la police, l'armée, les entreprises mêmes produisent du discours, plus ou moins directement capable d'exercer des effets sociaux (de résistance ou d'encadrement, de libération ou d'inculcation, peu importe) ; mais leur discours, quand il n'existe pas pour être relayé par les médias, est propagé dans l'espace public moyennant filtrage par ceux-ci, constitués qu'ils sont en vaste ensemble institutionnel investi de la fonction sociale de parler les autres institutions et, en règle très générale, de permettre à ces institutions, par leur intermédiaire, de parler au public extérieur à leur propre sphère. Cette médiation, qui va de la critique littéraire à la chronique judiciaire ou économique, en passant par le commentaire politique, constitue à la fois pour ces institutions un moyen de diffusion, sinon d'accréditation externe, et un prisme déformant, dans un sens ou dans un autre, qu'il s'agisse de grossir les effets produits à la source ou de les atténuer par toute sorte de stratégies de radicalisation, d'euphémisation ou de légitimation, ou encore de les redéfinir en fonction de la demande sociale à laquelle, en aval, les médias supposent qu'ils ont à répondre.

Par conséquent, les transformations dont le champ journalistique est l'objet – soumission accrue à l'Audimat, imbrication croissante dans des conglomerats financiers et industriels, réduction du nombre des titres et du spectre politique couvert par eux, etc. – ne concernent pas que le champ journalistique : elles agissent sur l'ensemble des champs dont celui-ci constitue le vecteur de diffusion, soit en censurant ce qui, dans ces champs, ne s'adapte pas aux principes gouvernant son propre régime de production symbolique, soit en y accentuant ce qui est susceptible d'y répondre (de là, par exemple, qu'un journalisme de marché soit porté à diffuser de préférence une pensée de marché), soit encore en rétroagissant sur les productions, voire sur les structures de ces champs (comme on le voit lorsque telle école de « nouveaux philosophes » se trouve instituée par son instrumentalisation des médias ou, plus généralement, dans tous les cas où, prétendant relayer en direction des « décideurs » politiques ou économiques les attentes et les demandes du grand nombre, notamment à travers les sondages et l'Audimat, les médias contribuent à accréditer, sinon à faire naître les politiques et les stratégies économiques conçues par ces décideurs, dont les différentes sphères auxquelles ils appartiennent paraissent dès lors contrôlées par cela même qu'elles tiennent sous contrôle). La presse est bien, en ce sens, un enjeu de démocratie, non en ce qu'elle constitue *de facto*, comme aiment à le penser ses acteurs, un garant des libertés et du débat politique et social – ce qui demanderait, par exemple, que ces mêmes acteurs s'inquiètent davantage qu'ils ne le font de la disparition de tout un pan de la presse d'opinion, ou de la soumission croissante de leur champ aux pressions des intérêts privés –, mais en ce que tout ce qui concerne son devenir engage ou, à tout le moins, tend à conditionner le devenir de toutes les institutions qui sont au fondement de l'espace public et de la culture démocratiques.

A dimension théorique ou analytique, les textes qu'on va lire se situent, pour la plupart, à l'intérieur du cadre qui vient d'être rapidement profilé ; cadre double en l'espèce, puisqu'il circonscrit non seulement l'univers spécifique du journalisme contemporain, avec ses formes, ses normes, ses régularités, ses contraintes, mais encore les relations d'inhérence réciproque que cet univers entretient avec le champ du pou-

voir. C'est l'ensemble de ce système complexe que les auteurs réunis à l'enseigne du présent volume ambitionnent d'appréhender – non de façon exhaustive, certes, mais en tentant de fournir au lecteur les moyens et les instruments d'une prise de conscience critique et d'une analyse élargie à d'autres corpus. Le spectre couvert est large, allant des schèmes conceptuels et des codes dominants à travers lesquels la recherche dans le domaine de la communication a construit et continue de construire son objet jusqu'aux formes particulières que prend le dispositif de censure dans la couverture médiatique de certains dossiers ou de certaines problématiques, en passant, au plus central, par la double forme, sémiologique et sociologique, que prend la soumission des appareils médiatiques à la Doxa économique et politique. Divers également sont les points de vue pris sur l'objet général du volume, la censure s'y trouvant saisie aussi bien dans la rhétorique du discours de presse, au cœur des textes et de leur organisation verbale, que dans les mythologies proprement politiques dans lesquelles s'enveloppe ce qu'il est convenu d'appeler la « société de l'information », ou encore dans la capacité des médias dominants à inhiber ou à neutraliser, voire à diluer en les incorporant, les forces de contestation qu'ils peuvent rencontrer.

Derrière cette diversité – des objets, des points de vue, des méthodes –, une démarche générale se dessine pourtant, consistant à faire voir que la censure, comme soumission à l'orthodoxie, opère par réflexion au cœur du dispositif journalistique, considéré à la fois comme espace de production symbolique et ensemble de textes produits, des structures sociales dans lesquelles ce dispositif se trouve imbriqué. Sous cet angle, les lieux communs qui surgissent sous la plume de tel journaliste, comme par un petit miracle verbal chaque jour répété, ne sont pas séparables de l'ordre discursif auquel ce journaliste est assujéti ; cet ordre lui-même ne l'est pas davantage de tel état des structures professionnelles du journalisme ; et ces structures elles-mêmes ne peuvent être dissociées du contexte social général qui les détermine, de même enfin que ce contexte ne saurait être pensé, sauf à communier dans les illusions les plus reçues et les moins spontanément contestées, comme un milieu vague, neutre, abstrait, mais doit plutôt être saisi comme un ensemble de rapports de pouvoir, incarnés dans des politiques, des stratégies, des intérêts tantôt divergents et tantôt croisés, des groupes sociaux, des « décideurs » ou encore des groupements d'actionnaires.

Milan Kundera a fait remarquer que « le principal avantage de la propagande totalitaire sur celle des sociétés libérales, c'est que ceux qui subissaient la première finissaient généralement très vite par n'en plus croire un mot ¹² ». Derrière cette boutade s'indique la ligne de partage séparant propagande et idéologie. La première avance sans masque ; la seconde masquée. L'une impose, édicte, exige, galvanise ; l'autre inculque, dicte silencieusement, suggère. L'une affirme sans nécessairement convaincre ; l'autre convainc sans avoir besoin d'affirmer. L'une se passe du consentement de celui auquel elle fait violence ; l'autre produit, sans violence, le consentement dont elle a besoin pour agir. Entendue aux divers sens que nous avons établis en commençant, la censure se confond avec cette idéologie dont Louis Althusser soutenait non seulement qu'elle passe par des « appareils » spécifiques de production et de trans-

¹² Cité par Jean-Claude Michéa, *Impasse Adam Smith. De l'impossibilité de dépasser le capitalisme sur sa gauche*, Castenau-le-Lez, Climats, 2002, p. 19.

mission – au nombre desquels figurent les médias –, mais, relayant Marx, qu'elle marche à la « reconnaissance » et à la « méconnaissance », autrement dit qu'elle porte l'individu à accepter librement son assujettissement au profit de la reproduction des rapports de domination.¹³ Les pages qui suivent n'ont pas pour seul enjeu de donner des outils et des instruments à ceux qui entendent penser les médias en dehors des cadres convenus. Elles ambitionnent également d'opposer à ce mixte de reconnaissance et de méconnaissance dont se soutient l'idéologie – s'il est encore permis d'utiliser ce terme prématurément mis aux oubliettes – la seule arme en mesure d'y résister : celle de la connaissance critique.

Pascal Durand

¹³ Louis Althusser, *Sur la reproduction*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995, p. 207 et pp. 310-311